



Fête Nationale

De très nombreux Teiphaliens sont venus participer à la célébration de la Fête Nationale lors du feu d'artifice et du bal populaire à la Moulinette le 12 juillet dernier.

Quelques photos sont en ligne sur le site Internet www.tiffauges.fr (onglet « Découvrir Tiffauges », « Tiffauges en photos »).

Mise au point

Pendant la période pré-électorale, nous nous sommes attachés à échanger avec les Teiphaliens sur les orientations à prendre et les projets à lancer pour un développement équilibré de notre commune. Aujourd'hui, notre priorité est de nous investir dans les dossiers en cours ou à ouvrir prochainement.

Nous ne souhaitons pas gaspiller notre temps et notre énergie à répondre à des accusations basées sur des affirmations incomplètes ou erronées. Nous préférons nous consacrer à fond à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés, sans nous laisser perturber par certains comportements visant à nous déstabiliser.

Enquête

Une enquête est réalisée par la Commission Sociale de la Ville de Tiffauges auprès des 60 ans et plus ainsi que des personnes handicapées, afin de déterminer les éventuels besoins pour mieux vivre chez soi et dans notre commune.

Un questionnaire est disponible pour toute personne intéressée, vous pouvez vous le procurer en Mairie jusqu'au 7 septembre 2014, ou le télécharger sur notre site Internet à l'adresse www.tiffauges.eu

Banquet des 60 ans

Le banquet des 60 ans aura lieu le 15 novembre 2014 à Tiffauges, au restaurant « Les Archers ». Inscriptions chez Chantal Genais 15, place Gilles de Rais – Tiffauges

En août à Tiffauges :

Le **7 août**, la deuxième édition du **Marché gourmand semi-nocturne** s'est tenue place de l'Église à partir de 17 heures.

Organisé par l'Office de Tourisme du canton de Mortagne-sur-Sèvre, c'est une occasion qui ravira les papilles teiphaliennes et celles des touristes.

À 20 heures, le groupe **Chanson d'occasion** est monté sur scène pour un concert gratuit, afin de terminer les festivités dans la bonne humeur.

Le **31 août, Bouge ton bocage** se tiendra cette année dans le bourg de Tiffauges

Spectacle et fanfare avec - **3 FOIS RIEN** et - **LA GUEULE DU CH'VAL** – organisé par la Communauté de Communes.

16 h, place de l'Église : acrobaties musicales par la Compagnie 3 FOIS RIEN de La Tessoualle.

17h30 Fanfare « La Gueule du ch'val » d'Angers : compositions originales et reprises diverses, rock, dub ...

Boissons, glaces et gaufres sur place. Avec le soutien des bénévoles du RST.

Suite au cambriolage de l'entreprise de menuiserie CMA (route de la Gaubretière) le samedi 2 août entre 11 et 20 heures, ainsi qu'à une série de « vols à la roulotte » (véhicules fracturés) sur le parking de la Crûme, nous vous remercions de bien vouloir adresser tous vos témoignages à la gendarmerie de Mortagne-sur-Sèvre.

Et à proximité de Tiffauges...

Dans le cadre des 16èmes **Nuits Musicales en Vendée Romane**, organisées par l'association des Petites Cités de Caractère de la Vendée, **Mallièvre** vous convie le **mardi 12 Août à partir de 21 h** au concert jazz de **Lionel Belmondo Trio** avec : Lionel Belmondo (sax ténor et soprano) à la flûte, Sylvain Romano à la contrebasse et Sylvain Ghio à la batterie.

Tarif normal : 19 €. Tarif réduit : 15 €. Pass-culture Région des Pays de la Loire : 11€ Renseignements et réservations au 02.51.51.48.92. www.festival-vendee.com

- Concert à **La Gaubretière le 29 août** à partir de 20 h 30 : deux finalistes du concours « la Vendée recrute ses talents » :
- **Léonie**, des mélodies pop et des textes en français
- **The Ones**, vainqueurs du tremplin de Poupet 2013, power pop & brit rock.

Ces concerts se tiendront dans le parc de Landebaudière, repli en salle en cas de mauvais temps.

- La 9e édition du **Freestone** aura lieu le **6 septembre** à **Torfou**. Au programme : **Boulevard des airs, Deportivo, Da Flex, DJ Stambul**, fanfare **les Skroks**.



Le Teipha'lien

bulletin municipal de Tiffauges – été 2014

Le mot du Maire

Deux nouveaux professionnels à Tiffauges

Ce début d'août, nous avons le plaisir d'accueillir deux jeunes femmes qui ont choisi Tiffauges pour démarrer leurs activités professionnelles. Tous nos vœux de réussite les accompagnent.

Sophie Denéchère vient de terminer sa formation d'ostéopathe, son diplôme en poche elle s'est installée dans le cabinet médical resté vacant depuis le départ du Docteur Golinschi. Ses premiers patients ont déjà pu profiter de ses soins.

Estelle Ripoche, passionnée de fleurs, avait depuis longtemps décidé de travailler dans ce domaine et vient d'ouvrir sa boutique de fleuriste, « Le jardin des roses » au 38, Grande rue.

Perspectives de rentrée

Si pendant la période estivale l'activité municipale semble tourner au ralenti, de nombreux sujets sont en cours. Nous devons les faire avancer dès la rentrée. On peut citer parmi ceux-ci :

- Mairie en construction : économies à faire dans l'aménagement du jardin
- Mise en place de l'Agence Postale
- Usine Colette de Retz : lancement d'une réflexion sur l'avenir de ce bâtiment
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées : la réflexion est à poursuivre avec le syndicat d'assainissement en fonction des possibilités financières
- Réforme des rythmes scolaires : mise en œuvre du projet
- Personnes âgées : une enquête sur leurs besoins est lancée

Les dossiers sur lesquels nous nous sommes engagés sont nombreux, notre détermination est toujours aussi forte. Vous serez bien sûr informés des orientations qui seront prises.

Michel Blanchet

Sèvre et Crûme : le point sur les projets

Les travaux d'effacement de la chaussée de Vieux-Rouet vont commencer à l'automne comme cela est prévu de longue date. Nous serons extrêmement attentifs à toutes les conséquences, positives ou négatives, de cette modification du flux de la Sèvre Nantaise, puisque d'autres ouvrages situés sur la commune pourraient dans l'avenir être également remis en question.

En ce qui concerne la Crûme, une étude est actuellement réalisée par la SEGI concernant l'amélioration de la continuité sédimentaire et piscicole depuis le pont de pierre jusqu'à la confluence avec la Sèvre Nantaise. La plupart des terrains en question étant propriété du Conseil Général, la commune n'a qu'un avis consultatif – mais les Teiphaliens sont bien entendus concernés au premier chef par leur patrimoine collectif.

La SEGI propose trois scénarios : l'effacement (suppression) de la digue, un arasement partiel, ou l'aménagement d'une rivière de contournement du plan d'eau. Notre réponse a été qu'aucune de ces trois hypothèses ne correspond à la structure particulière des douves du Château de Tiffauges. Le rétablissement de la continuité écologique, aussi souhaitable soit-il, ne peut se faire que dans le cadre d'une opération globale de restauration de la douve qui soit respectueuse de notre patrimoine. Le Conseil Général, interrogé à ce sujet, semble également soucieux de conserver l'environnement du château dans son intégralité.

Ville de Tiffauges

Mairie : 4, rue du Puy-Pelé – B.P. 4 – 85130 Tiffauges – téléphone : 02 51 65 72 25 – fax : 02 51 65 73 31

Courriel : mairie@tiffauges.fr – site Internet : www.tiffauges.fr

Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au samedi de 9 H à 12 h, mardi de 16 H à 18 h et jeudi de 16 à 17 h.

ATTENTION : LA MAIRIE SERA EXCEPTIONNELLEMENT FERMÉE LES SAMEDIS 2, 9 ET 16 AOÛT

Heures de permanence des élus : les mardi, jeudi et samedi de 10 à 12 h. Le vendredi après-midi sur rendez-vous.

Conseil municipal du 17 juillet 2014

Le procès-verbal officiel et complet du conseil est disponible dans son intégralité sur le site Internet www.tiffauges.fr (onglet « Conseil municipal / projets »).

Présents : M. Blanchet, Maire, M. Brochu & Mme Brémond, adjoints

Mmes & MM Gourdon, Poupelin, Giraudet, Pavageau, Provost, Arnou, Tropée, Rouzière, Poilane, Landreau, Chiron, Richard conseillers municipaux

Absents excusés : Mmes Josse et Guillet, MM. Michineau et Greff

Procurations : Mme Josse à Mme Tropée, M. Greff à M. Blanchet, M. Michineau à Mme Brémond

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle Tropée

1- Dernier compte-rendu de conseil

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

2- Décisions prises dans le cadre des délégations

- Remplacement d'une armoire réfrigérée à la salle polyvalente (SDJ Froid) : 1 729.22 € T.T.C.

- Devis validé pour la clôture de l'accueil périscolaire (Barré TP) : 6 012 € T.T.C.

- Achat de mobilier (bureaux, chaises) pour l'école publique (Manutan Collectivités) : 1 617.37 € T.T.C.

3- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013

Le service comptabilise 5 480 abonnés (597 à Tiffauges) soit une progression de 2,3 %. Le volume facturé progresse de 3,9 % (passant de 450 610 m³ à 468 390 m³). Le tableau comparatif de la facture d'assainissement pour 120 m³ montre une augmentation de 2,80 % entre 2013 et 2014 compte tenu du taux de TVA qui est passé de 7 % à 10 % au 01/01/14.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport 2013 du S.I.A. La Gaubretière, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

4- Future caserne de pompiers : modification de la délibération de cession de terrain au SDIS

Suite à une erreur sur la surface validée lors du dernier Conseil, le Conseil Municipal approuve la cession d'une parcelle dont la surface sera de 5 414 m², dans les mêmes conditions à savoir :

- Cession gratuite du terrain viabilisé au SDIS

- Frais d'actes et de bornage à la charge du SDIS

- Engagement de la commune d'entretenir les espaces verts du casernement.

5- Réforme des rythmes scolaires : organisation à la rentrée 2014/2015

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées, et qui concerneront toutes les écoles **publiques** à la rentrée 2014.

Les rythmes scolaires sont fixés par le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation élaboré par le Maire et le Conseil d'école.

L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.

Dans ce cadre, l'organisation suivante est proposée pour la rentrée 2014 :

| | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|-----------------------------------|-----------|-------------|-----------------------------------|---------------|-----------|
| Temps d'enseignement | 9h-12h | 9h-12h | 9h-12h | 9h-12h | 9h-12h |
| Pause méridienne | 12h-13h30 | 12h-13h30 | | 12h-13h30 | 12h-13h30 |
| Temps d'enseignement | 13h30-15h | 13h30-16h30 | Temps familiaux ou extrascolaires | 13h30 – 16h30 | 13h30-15h |
| Temps d'Activités Péri-éducatives | 15h-16h30 | | | | 15h-16h30 |

La commune sera coordinatrice de ce service mais la structure porteuse sera l'association « Le Château des Loisirs ». Une convention sera passée avec l'association. Le coût pour les familles sera de 1 € par enfant et par TAP pour cette année scolaire.

Question : A combien est estimé le coût global pour la commune ?

Réponse : Pour la 1ère année le coût est estimé à 3 000 € (restant à la charge de la commune), cette estimation est basée sur la participation de 40 enfants.

Question : Quelle est la prise en charge pour les enfants des autres communes ?

Réponse : Un courrier va être adressé aux communes concernées afin de leur demander une participation financière pour ces enfants.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions, approuve la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école Jacques Yves Cousteau applicable à la rentrée scolaire 2014/2015.

6- Création d'une régie de recettes

Par 16 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de créer une régie de recettes pour la gestion des temps d'activités périscolaires (TAP).

Conseil municipal du 17 juillet 2014 (suite)

7- Convention du restaurant scolaire du collège Saint-Nicolas

Le collège Saint Nicolas a proposé une nouvelle convention pour le restaurant scolaire pour l'année 2014-2015. Celle-ci est présentée au Conseil Municipal. Les tarifs fixés pour la rentrée 2014/2015 par le collège Saint-Nicolas sont les suivants :

- repas régulier : 4,00 €

- repas occasionnel : 4,51 €

Monsieur le Maire a reçu des courriers de familles qui jugent les tarifs pratiqués trop élevés et les augmentations excessives pour des enfants de primaire et maternelle. Une négociation est demandée auprès du Directeur du collège.

Le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour et 6 abstentions d'approuver la convention du restaurant scolaire du collège Saint-Nicolas avec les réserves d'engager une négociation avec le directeur et de demander le bilan financier de la cantine au collège Saint-Nicolas.

8- Création d'une régie d'avance pour la restauration scolaire

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer une régie d'avance pour la restauration scolaire, permettant de rembourser les trop-perçus en cas d'absence d'un enfant.

9- Agence postale communale : horaires d'ouverture

L'agence postale communale ouvrira à compter du 1er octobre 2014 dans les locaux actuels de La Poste avant le déménagement dans la future mairie. Le Conseil Municipal doit dès à présent délibérer sur les horaires d'ouverture de l'agence postale communale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les horaires suivants à compter du 1er octobre 2014 : du lundi au samedi matin de 9 h à 12h30 et le mercredi après-midi de 15h à 18h

10- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe pour l'agence postale

Avec l'ouverture de l'agence postale communale, il convient de créer un emploi d'agent d'accueil à temps non complet, soit 24 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2014 (avec une période de formation d'un mois avant l'ouverture de l'agence postale).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi d'agent d'accueil, qui pourra être pourvu par des agents relevant du grade d'adjoint administratif 2ème classe. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

11- Réglementation de la circulation en agglomération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de mettre la rue du Château en voie piétonne pendant la période estivale. Une réunion a eu lieu avec les services de l'Agence Routière Départementale de Pouzauges. Il s'agira pour l'instant d'un test et un bilan sera fait à la rentrée. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à ce passage en voie piétonne de la rue du Château pour la période estivale.

Concernant la possibilité d'interdiction des véhicules de plus de 3,5 T en centre bourg, c'est une procédure plus longue car il y a l'obligation de consulter différents services dont le Conseil Général pour les transports scolaires. L'Agence Routière de Pouzauges nous tiendra informé de la faisabilité ou non de cette réglementation.

12- Projet UNESCO « Les Marches de Bretagne » : le point est fait sur ce projet suite à une réunion qui s'est tenue le 11 juillet dernier à Guérande, le classement UNESCO n'est pas envisageable pour Tiffauges mais on peut imaginer un réseau touristique.

13- Restauration de la continuité écologique des rivières : différents scénarii ont été proposés pour la restauration de la continuité écologique de la Crême par le cabinet SEGI. Lecture est faite de la réponse qui a été envoyée.

Erratum

Suite à un « plantage » informatique, la liste des présents est erronée sur le bulletin qui a été imprimé le mois dernier.

Les personnes réellement présentes lors du conseil municipal du 20 juin 2014 étaient les suivantes :

Présents : M. Blanchet, Maire, M. Brochu & Mme Brémond, adjoints.

Mmes & MM Gourdon, Poupelin, Pavageau, Rouzière, Greff, Michineau, Landreau, Poilane, Chiron, Richard, conseillers municipaux.

Enquête publique du projet « SAGE »

Une enquête publique relative au projet de SAGE (**Schéma d'aménagement et de gestion des eaux**) du Bassin de la Sèvre Nantaise se déroulera du 11 août au 16 septembre 2014.

Le dossier public est en ligne sur le site de la préfecture, à l'adresse www.vendee.gouv.fr/enquetes-publiques-et-r223.html (choisir "Tiffauges" dans la liste déroulante)

Des membres de la commission d'enquête recevront les observations du public dans certaines mairies dont la liste est indiquée (Tiffauges n'en fait pas partie, **Saint-Laurent-sur-Sèvre** étant la seule commune qui représente le canton).